



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

**PORTRAIT DES
IMPÔTS PAYÉS ET DES
SERVICES PUBLICS
REÇUS PAR LES
MÉNAGES QUÉBÉCOIS**

*Antoine
Genest-
Grégoire et
Luc Godbout,
10 février
2017*

- Utilisation fréquente des mesures du poids de la fiscalité
 - Pression fiscale en % du PIB → dont le Bilan de la fiscalité

- Utilisation fréquente des portraits de charge fiscale nette
 - *La CFN au Québec et dans les pays du G7 : (2008)*
 - *Aussi, 2008, 2009, 2011, 2013, 2015 et 2016*

- Portraits partiels de la situation:
 - Pression fiscale est très macro et elle ne tient pas compte de l'intervention de l'État en retour
 - Concept de charge fiscale nette ouvre un peu sur la relation entre Impôts et services :
 - via des cas types
 - tient compte de l'IR et des CS
 - tient compte des transferts en espèce offerts tant par le budgétaire que le fiscal

- Intérêt pour une analyse plus large
 - Ajoute TC et certains tarifs aux IR et CS
 - Ajoute d'une série de services publics aux transferts en espèce
- Ensemble de cas-types

- Intérêt des chercheurs pour les effets redistributifs de l'action gouvernementale
 - Partage des charges
 - Partage des bénéfices
 - Portrait global
 - Effet sur les inégalités

- Principes
 - Automaticité
 - Représentativité

CAS TYPES



- Étudiant postsecondaire
- Bénéficiaire de l'aide sociale
- Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec enfant
- Couple avec enfants à la garderie
- Couple avec enfants à l'école secondaire
- Famille monoparentale avec un enfant
- Couple sans enfants
- Personne seule
- Retraitée
- Couple de retraité à un revenu
- Couple de retraités à deux revenus

*Le cas dont le revenu est le plus proche du revenu médian pour la catégorie de ménage est présenté dans les graphiques comme le cas de référence.

MESURES INCLUSES



■ Recettes fiscales (2015)

- IR, CS, TC
- Tarifs liés aux services

■ Prestations (2015)

- Allocations aux ménages (PUGE, PAT, etc.)
- Aide sociale et aide financière aux études
- Rentes de la RRQ et Pensions de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

MESURES INCLUSES



■ Dépenses publiques

- Subventions des services d'éducation :
 - Primaire-secondaire : public, 5 471 \$; privé, 4 090 \$
 - Post-secondaire : 8 332 \$
- Service de garde à contribution réduite :
 - Selon les crédits budgétaires : en moyenne près de 10 700 \$ par enfants
- Dépenses en services de santé publics :
 - L'ICIS présente les dépenses moyennes annuelles selon des groupes d'âge et le genre.
 - Par exemple en 2013,
 - 1 159 \$ par an pour une Québécoise de 10 à 14 an
 - 27 221 \$ pour un Québécois de plus de 90 ans
- Couverture par l'assurance médicament publique

MESURES EXCLUES



- Impôts sur la masse salariale
- Impôts sur les profits
- Taxes spécifiques (essence, boissons alcooliques, etc.)
- Crédits spécifiques (handicap, activité physique, etc.)
- Services publics généraux tels que :
 - Transport
 - Sécurité publique
 - Protection de l'environnement
- Prestations des régimes assuranciers tels que (cotisations incluses) :
 - Assurance-emploi
 - Régime québécois d'assurance parentale
 - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Supplément de revenu garanti (SRG, exclus indirectement)

FAMILLE AVEC JEUNES ENFANTS



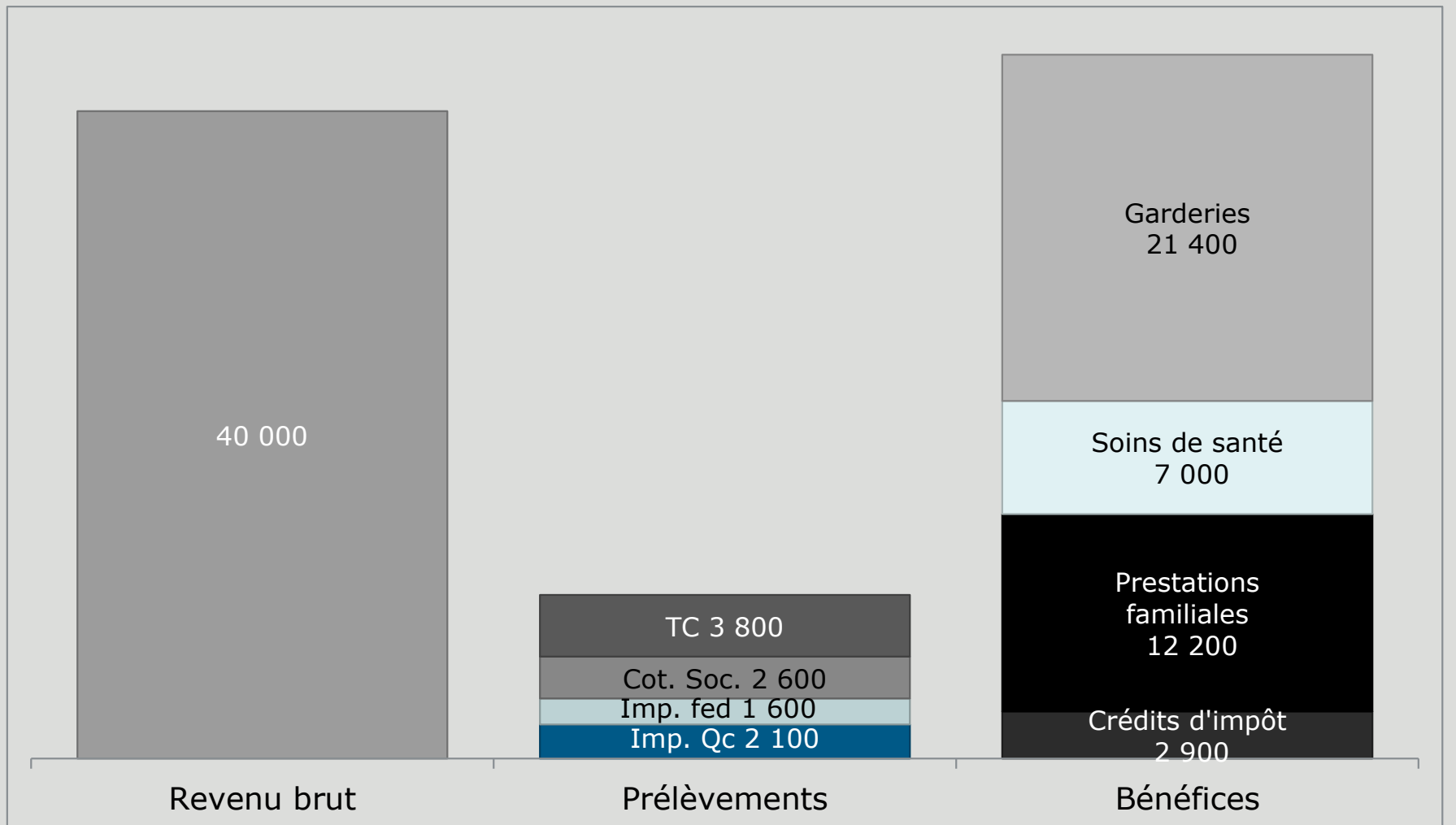
- Membres
 - Mère et père : 25 à 35 ans
 - Deux enfants : 1 à 4 ans

- Enfants inscrits en services de garde à contribution réduite

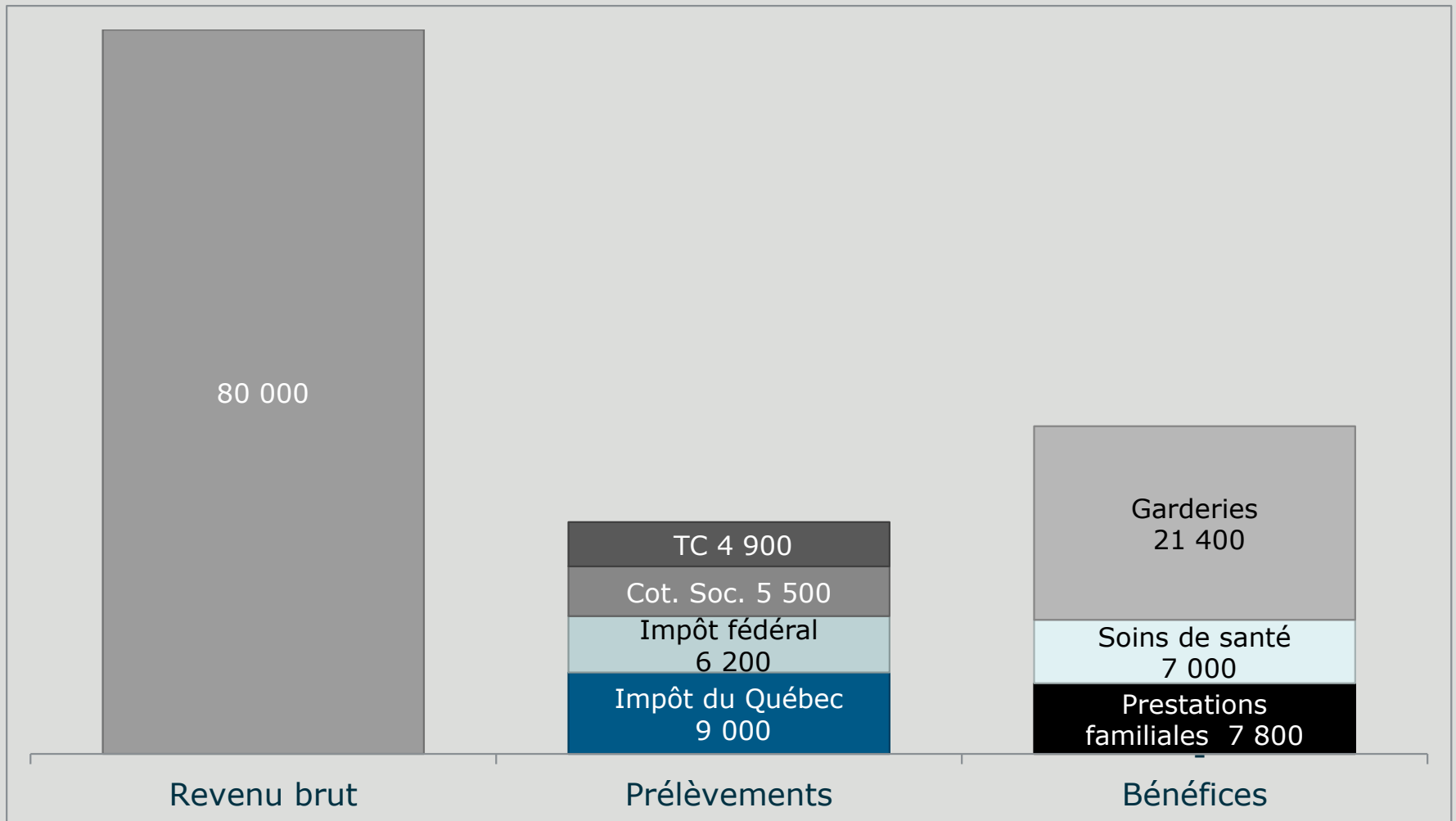
- Revenus familiaux: 40 000 \$, 80 000 \$ et 120 000 \$

- Variante: Enfants inscrits dans un service de garde privé non-subsventionné plutôt qu'un SGCR

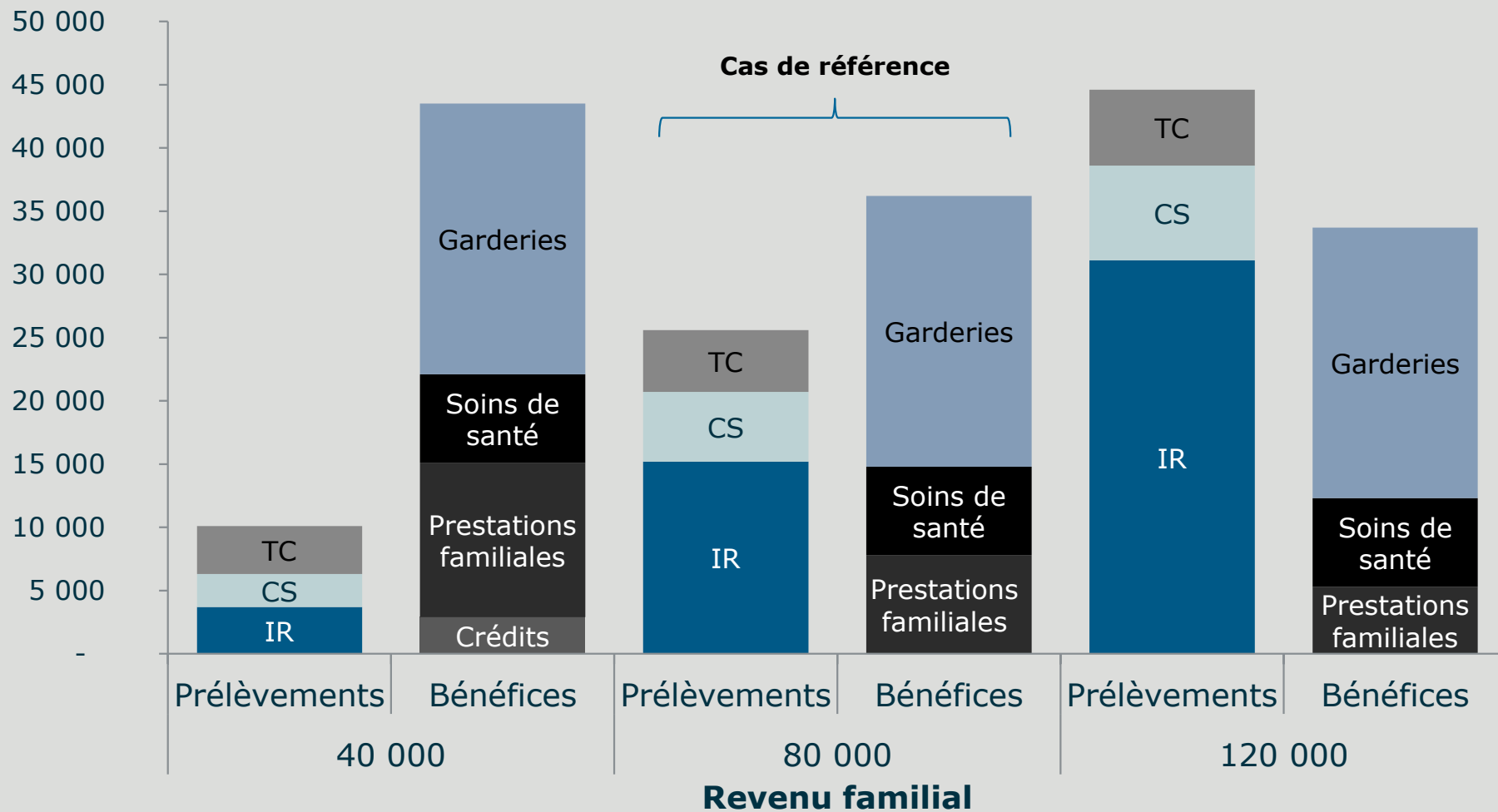
FAMILLE AVEC ENFANTS EN SGCR (REVENU ANNUEL DE 40 000 \$)



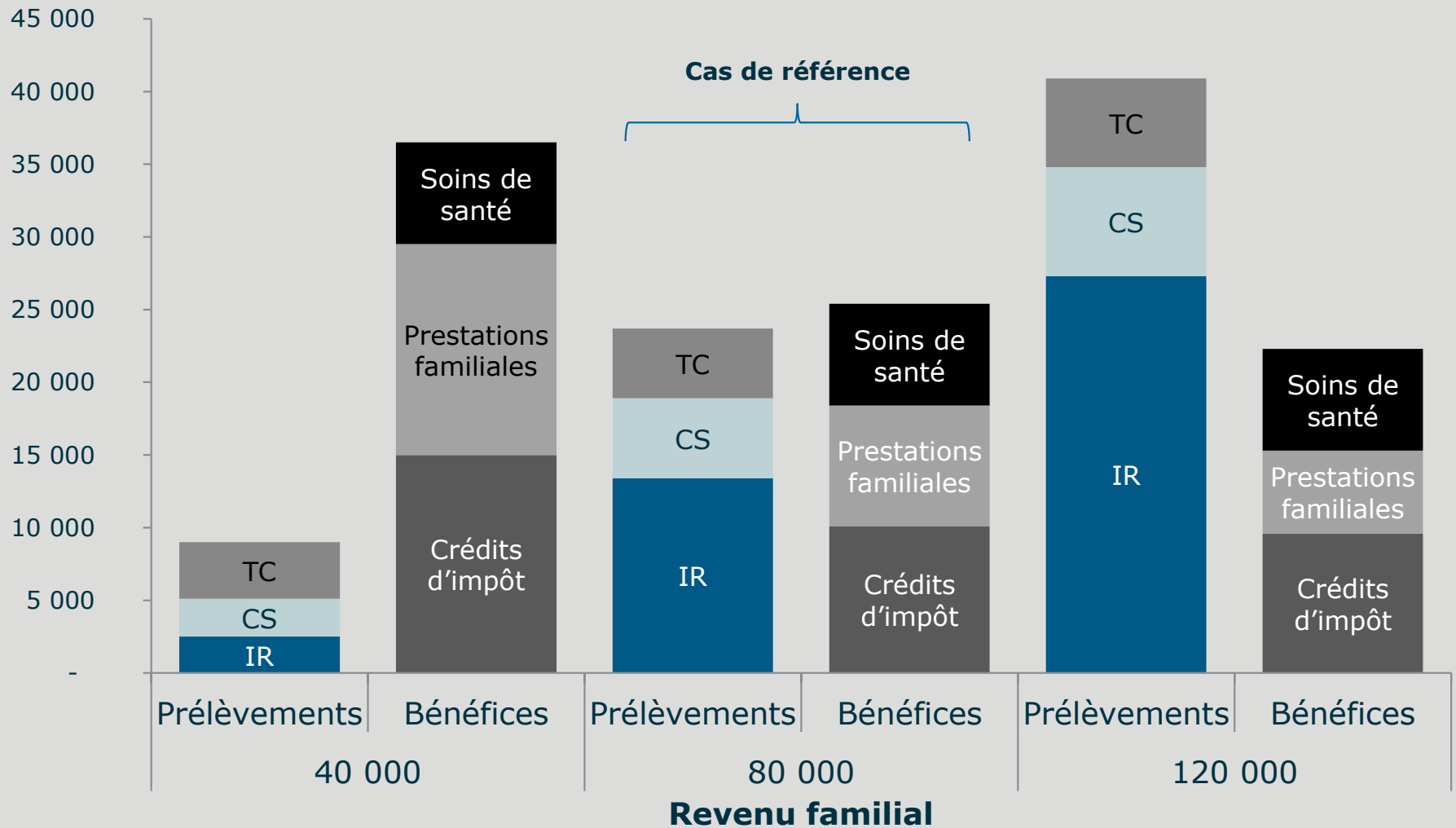
FAMILLE AVEC ENFANTS EN SGCR (REVENU ANNUEL DE 80 000 \$)



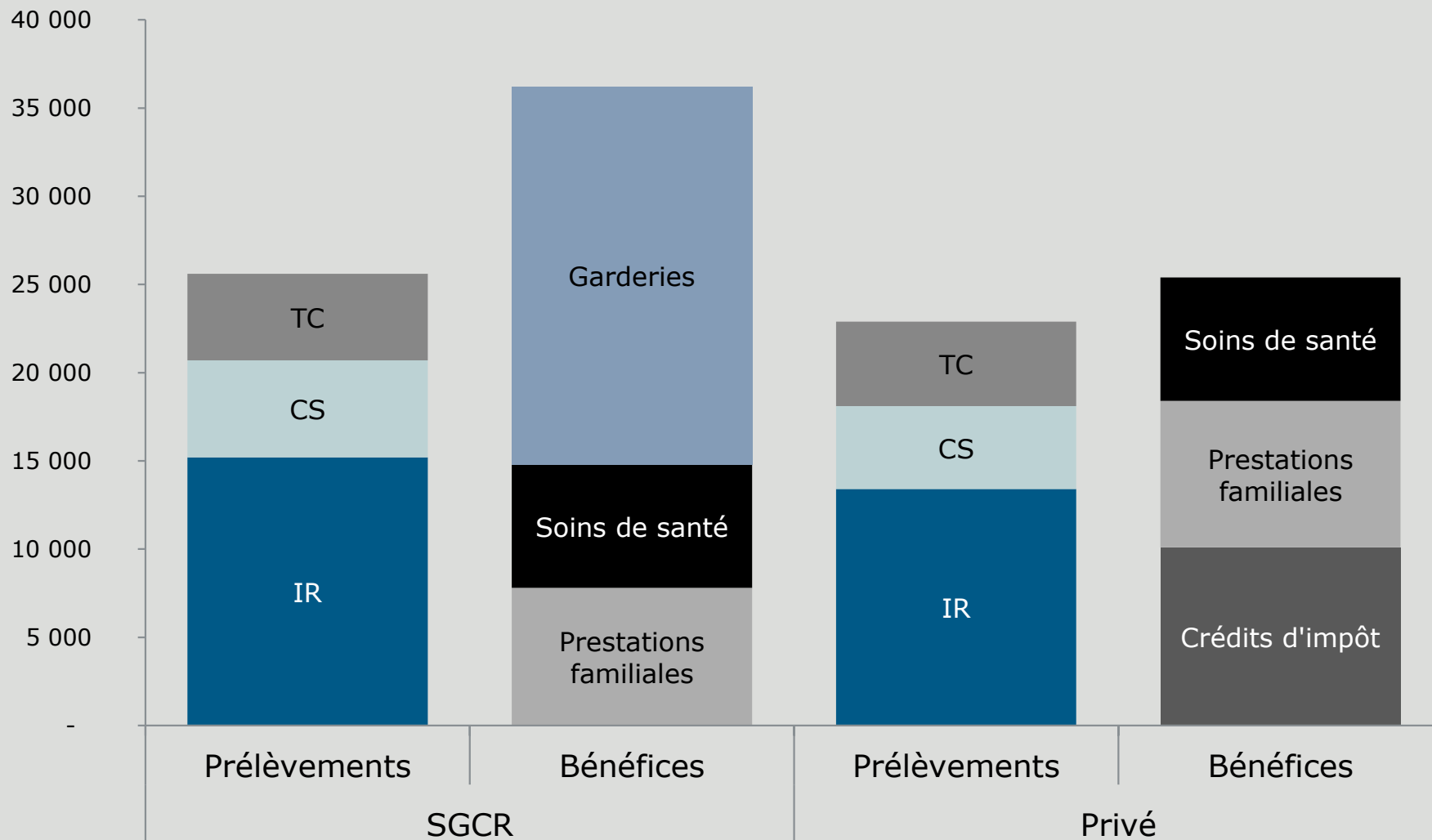
FAMILLE AVEC ENFANTS EN SGCR



FAMILLE AVEC ENFANTS EN GARDERIE PRIVÉE



COMPARAISON ENTRE SGCR ET SERVICE DE GARDE PRIVÉ NON-SUBVENTIONNÉ. REVENU 80 000 \$

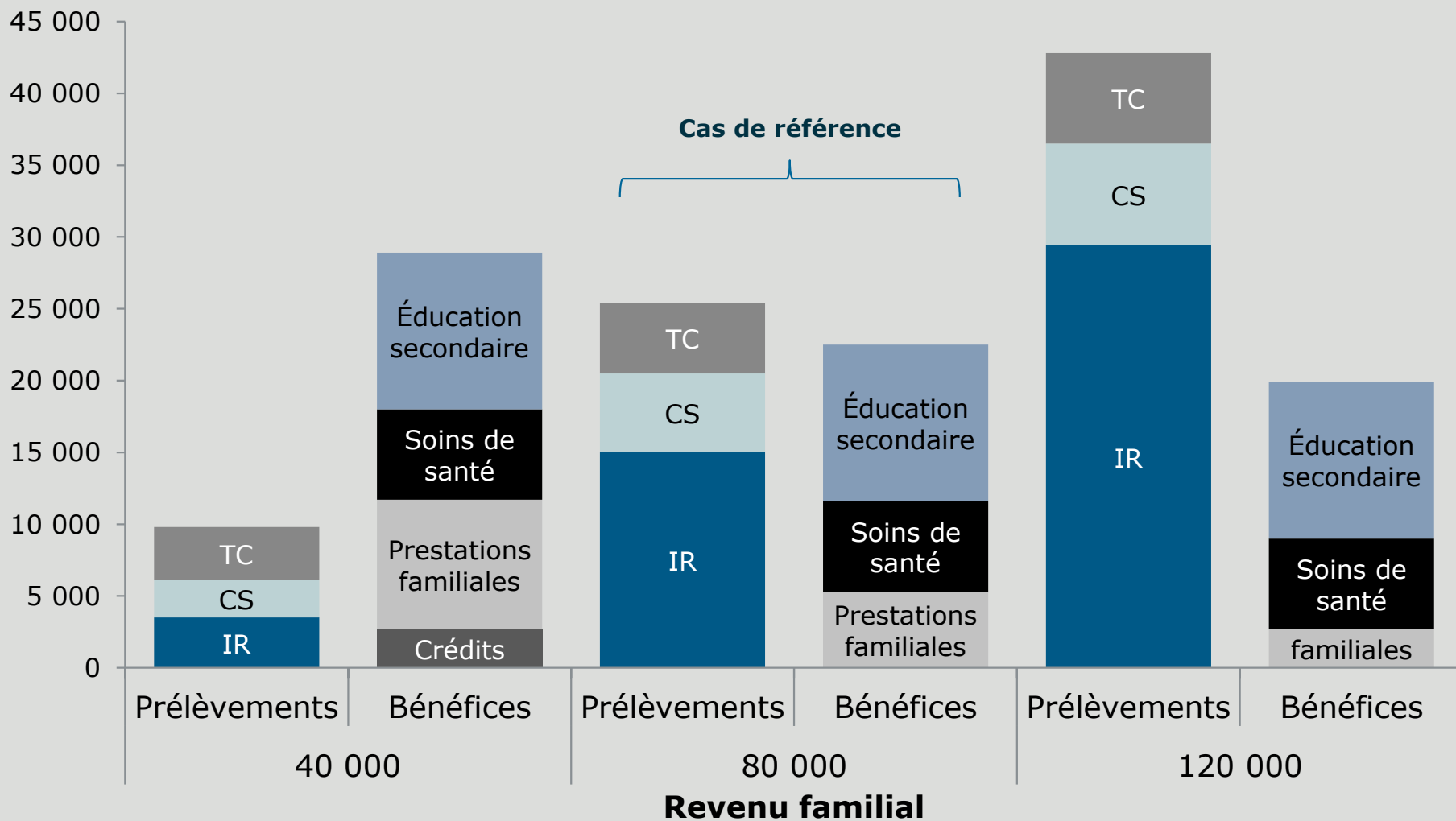


FAMILLE AVEC ENFANTS À L'ÉCOLE SECONDAIRE

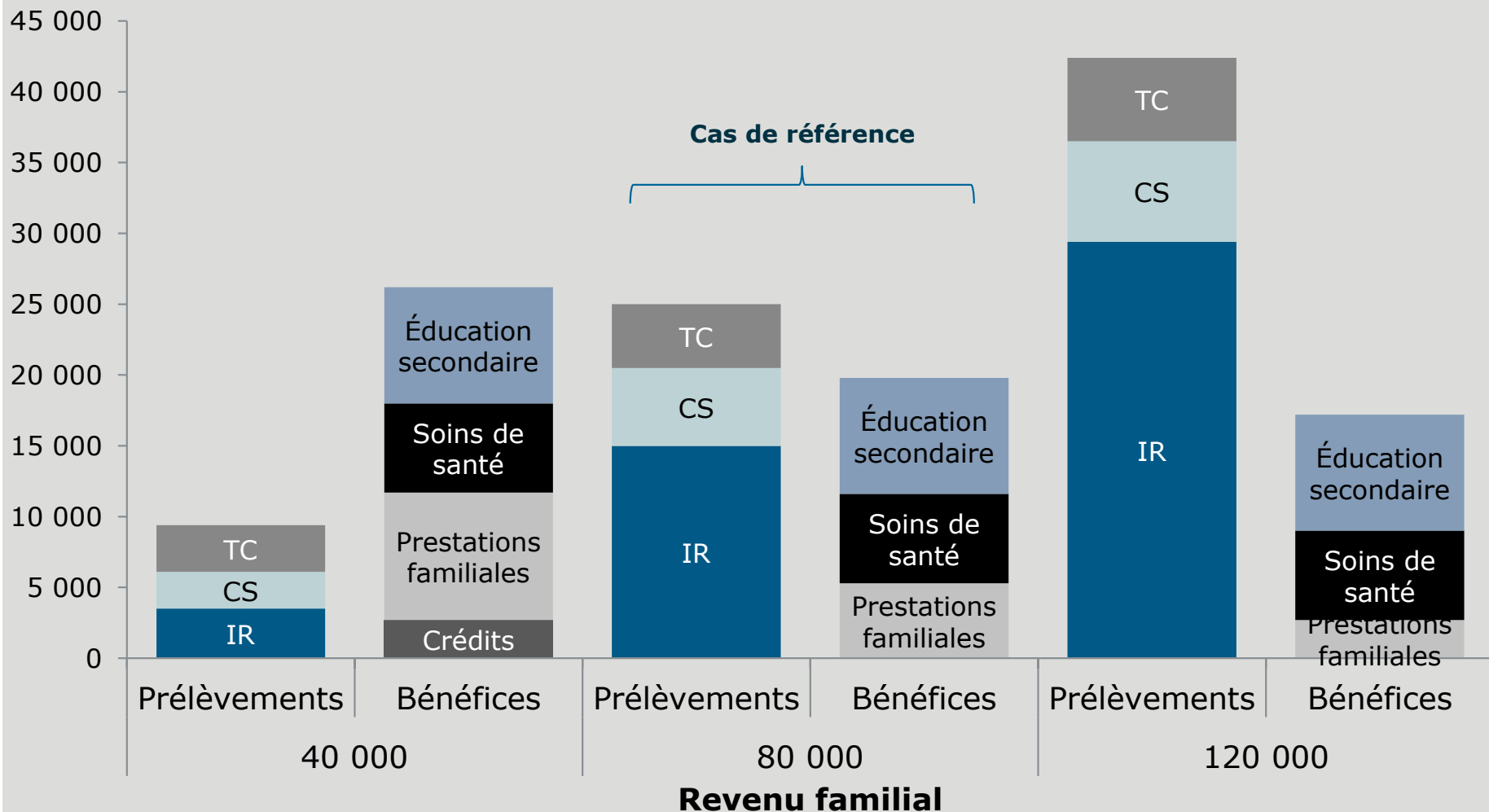


- Membres
 - Mère et père : 35 à 50 ans
 - Deux enfants : 12 à 14 ans
- Enfants inscrits dans une école secondaire publique
- Revenus familiaux: 40 000 \$, 80 000 \$ et 120 000 \$
- Variante: Enfants inscrits dans une école secondaire privée plutôt qu'à l'école publique

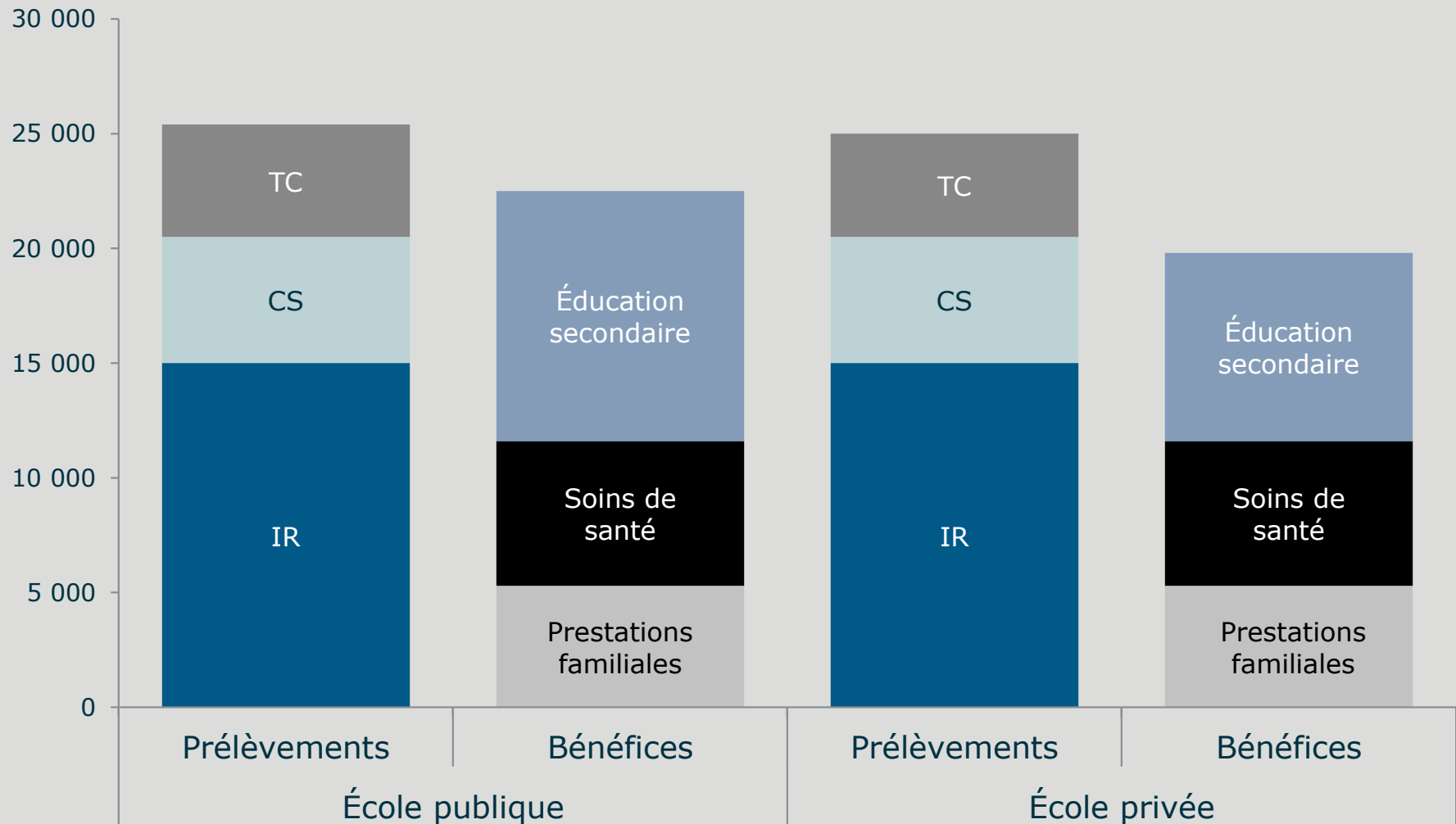
FAMILLE AVEC ENFANTS À L'ÉCOLE SECONDAIRE



FAMILLE AVEC ENFANTS À L'ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE



COMPARAISON ENTRE ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE OU PRIVÉE REVENU DE 80 000 \$

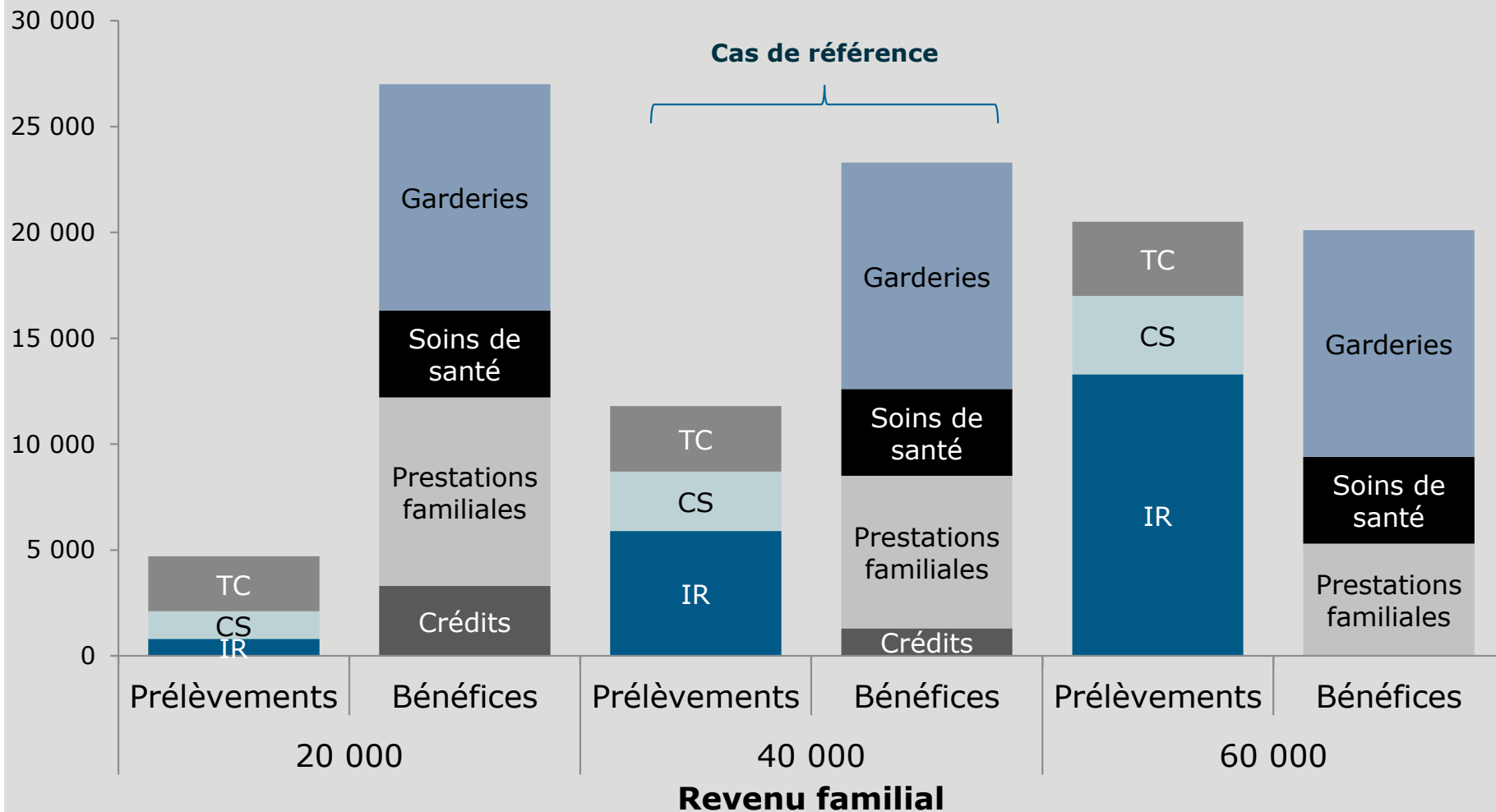


FAMILLE MONOPARENTALE



- Membres
 - Mère : 25 à 35 ans
 - Enfant : 1 à 4 ans
- Enfants inscrits en services de garde à contribution réduite
- Revenus familiaux: 20 000 \$, 40 000 \$ et 60 000 \$

FAMILLE MONOPARENTALE



FAMILLES SANS ENFANTS : COUPLE ET PERSONNE SEULE



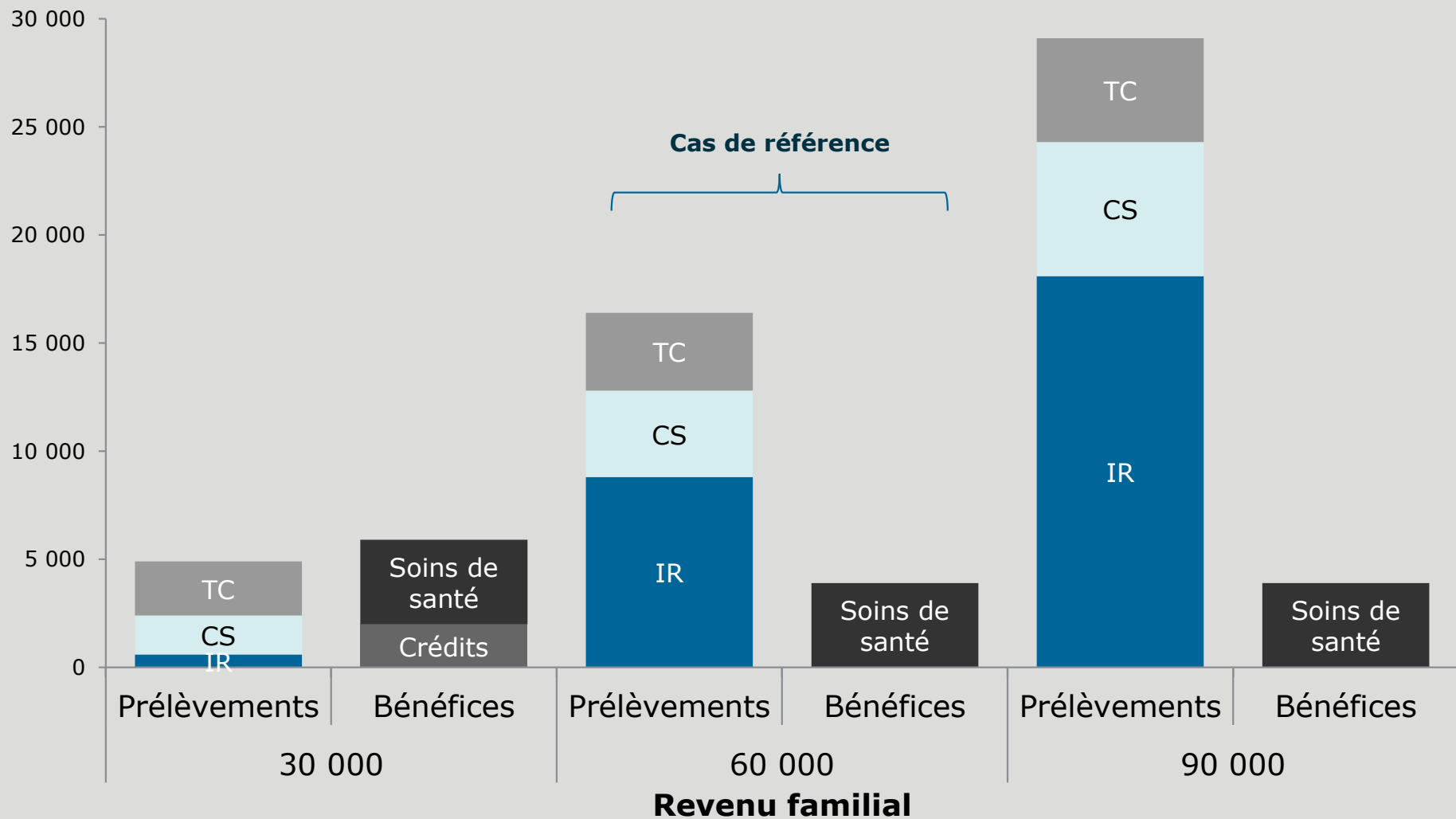
■ Couple

- Membres
 - Conjoints : 30 à 40 ans
- Revenus du ménage: 30 000 \$, 60 000 \$ et 90 000\$

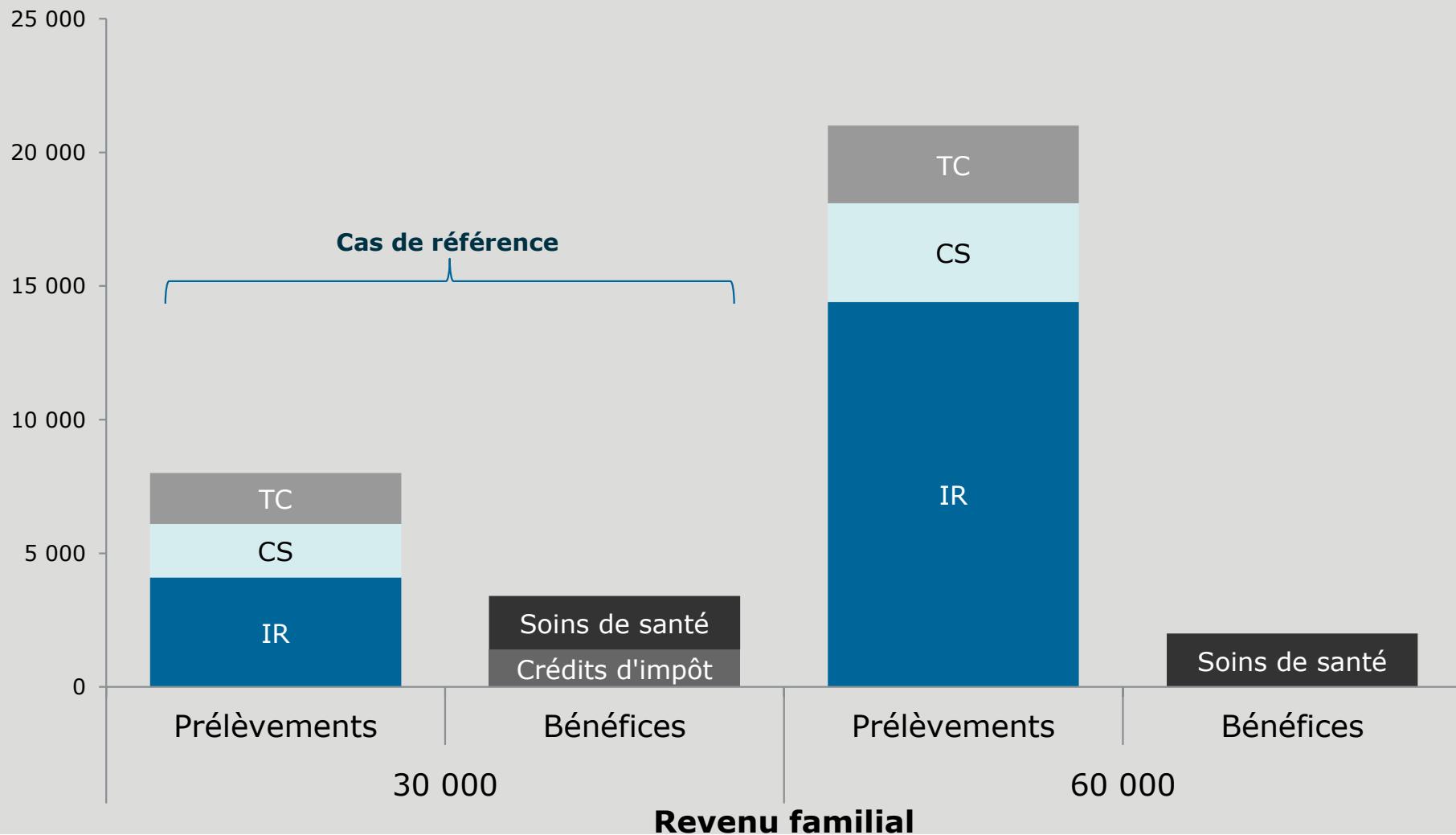
■ Personne seule

- Personne de 30 à 40 ans,
- Revenu : de 30 000 \$ et 60 000 \$

COUPLE SANS ENFANTS



PERSONNE SEULE

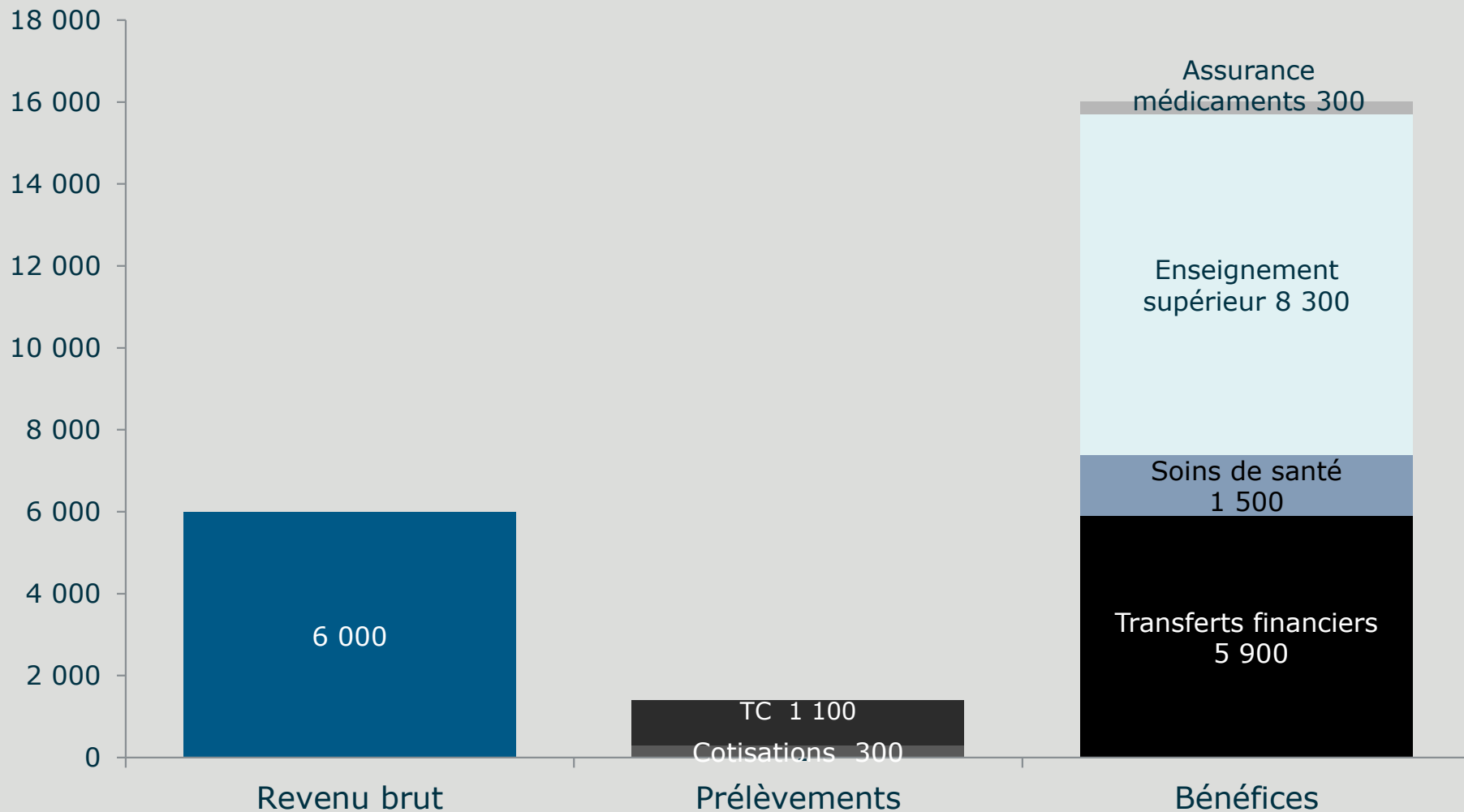


CAS SPÉCIAUX : ÉTUDIANT POSTSECONDAIRE ET BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE SOCIALE

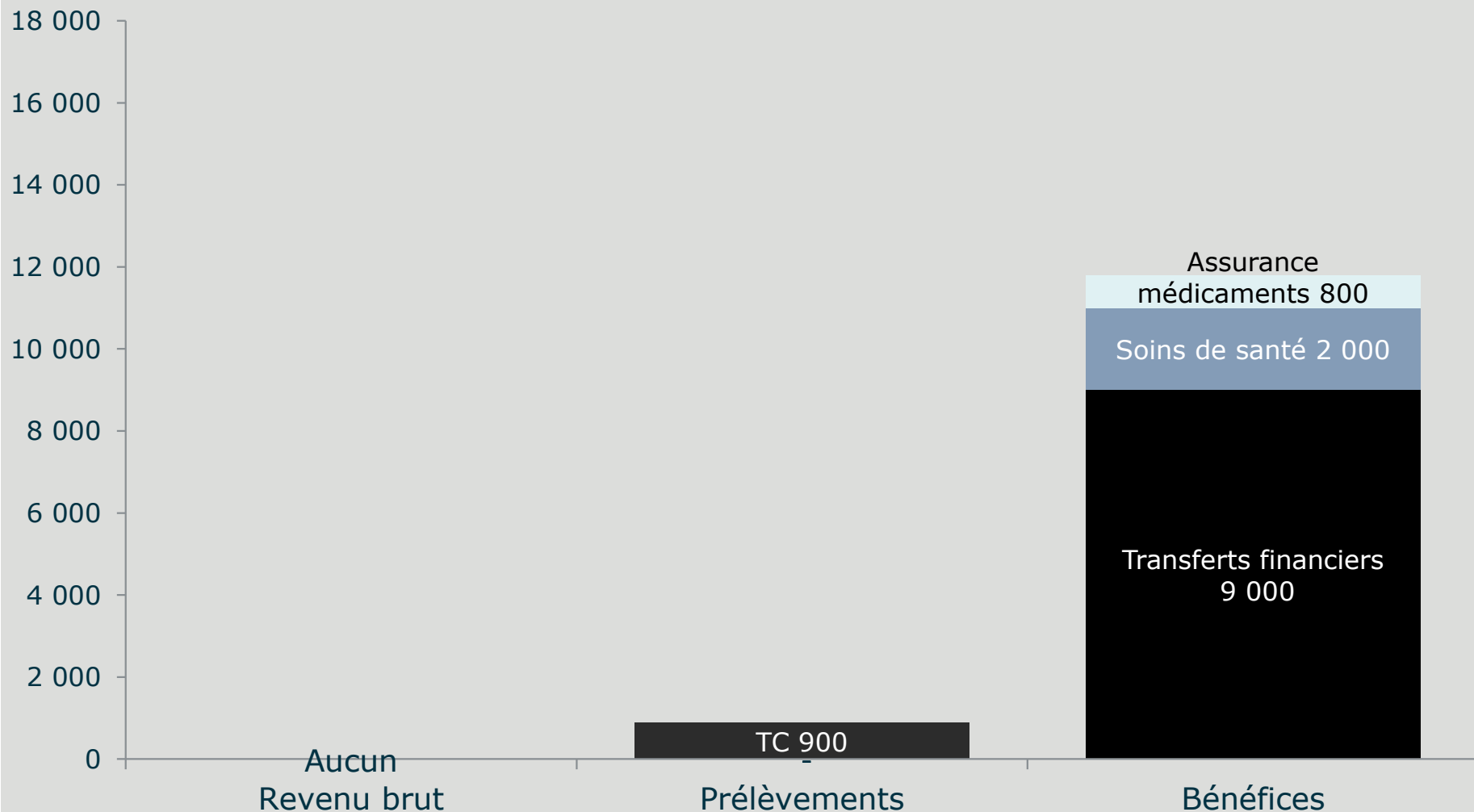


- Étudiant postsecondaire
 - Personne de 20 à 24 ans inscrite à l'université, revenu salarial de 6 000 \$, indépendante au sens de l'Aide financière aux études
- Bénéficiaire de l'aide sociale
 - Personne de 30 à 40 ans, sans revenu de travail
- Couple de bénéficiaires de l'aide sociale
 - Conjoints de 25 à 35 ans, sans revenu de travail
 - Enfant de 1 à 4 ans, à la maison

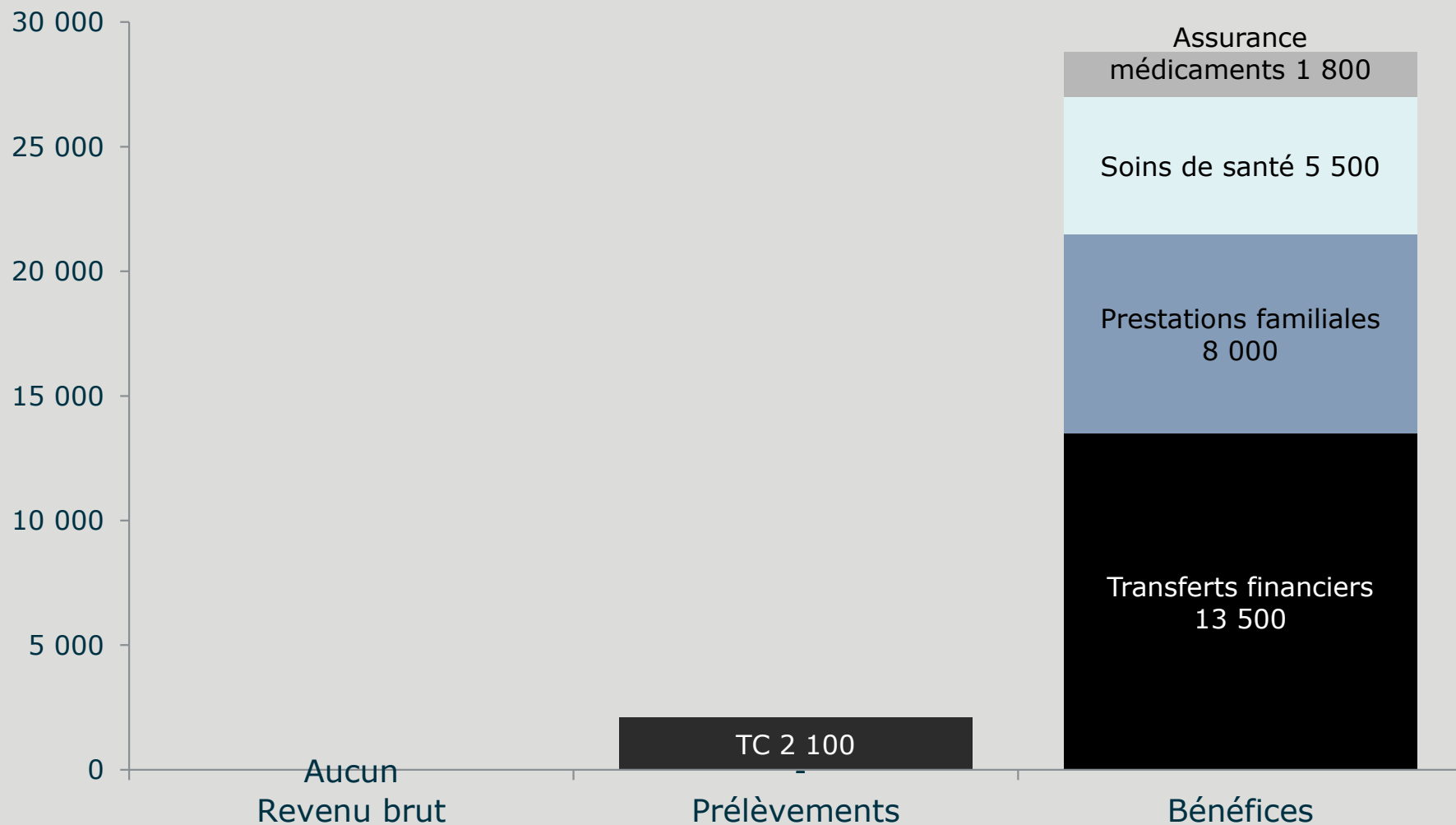
ÉTUDIANT POSTSECONDAIRE



BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE SOCIALE



COUPLE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE AVEC ENFANT

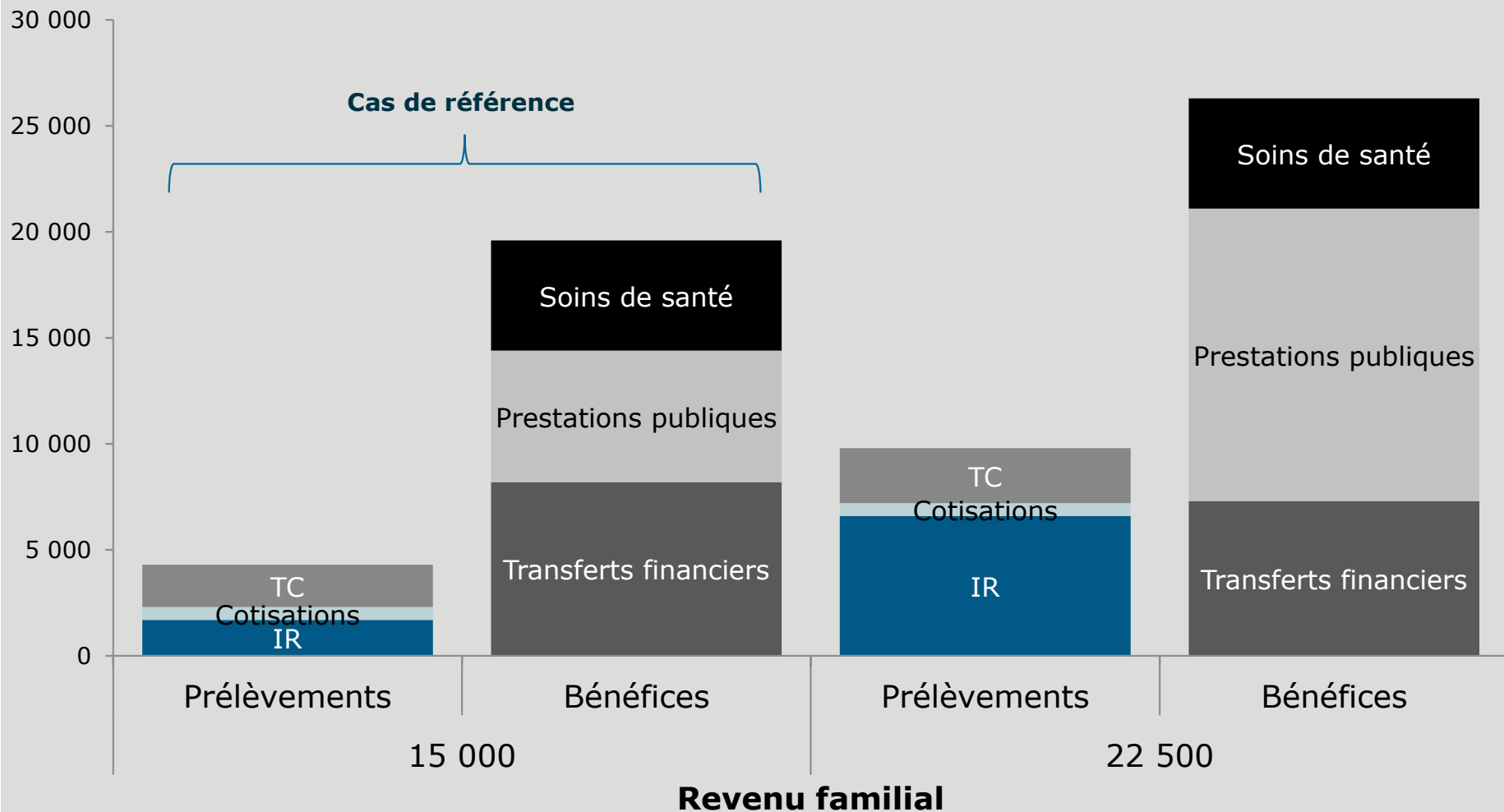


MÉNAGES DE RETRAITÉS

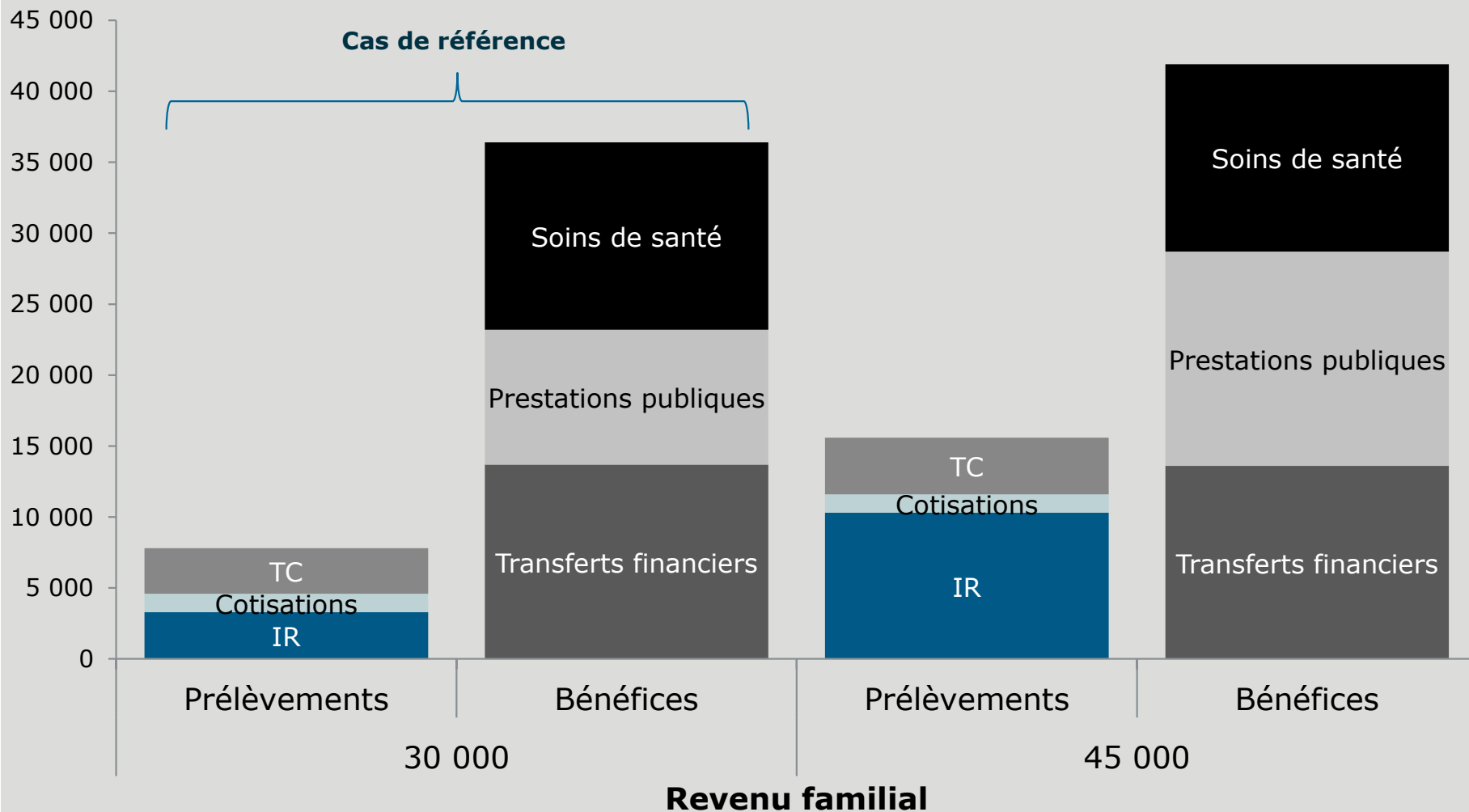


- Chaque retraité admissible à la PSV
- Retraitée
 - Femme de 65 à 70 ans, revenus de retraite privés de 15 000 \$, RRQ de 4 860 \$
 - Variante : Revenu privé de 22 500 \$ et RRQ de 12 500 \$
- Couple de retraités à un revenu privé
 - Membres :
 - Femme de 65 à 70 ans, sans revenu privé de retraite
 - Homme de 70 à 75 ans, revenu privé de retraite de 30 000 \$ et RRQ de 6 888 \$
 - Variante : Revenu privé de 45 000 \$ et RRQ de 12 500 \$
- Couple de retraités à deux revenus privés
 - Membres :
 - Femme de 65 à 70 ans, revenu privé de retraite de 16 000 \$ et RRQ de 4 860 \$
 - Homme de 70 à 75 ans, revenu privé de retraite de 24 000 \$ et RRQ de 6 888 \$
 - Variante : Revenu privé de 60 000 \$ et RRQ de 25 000 \$

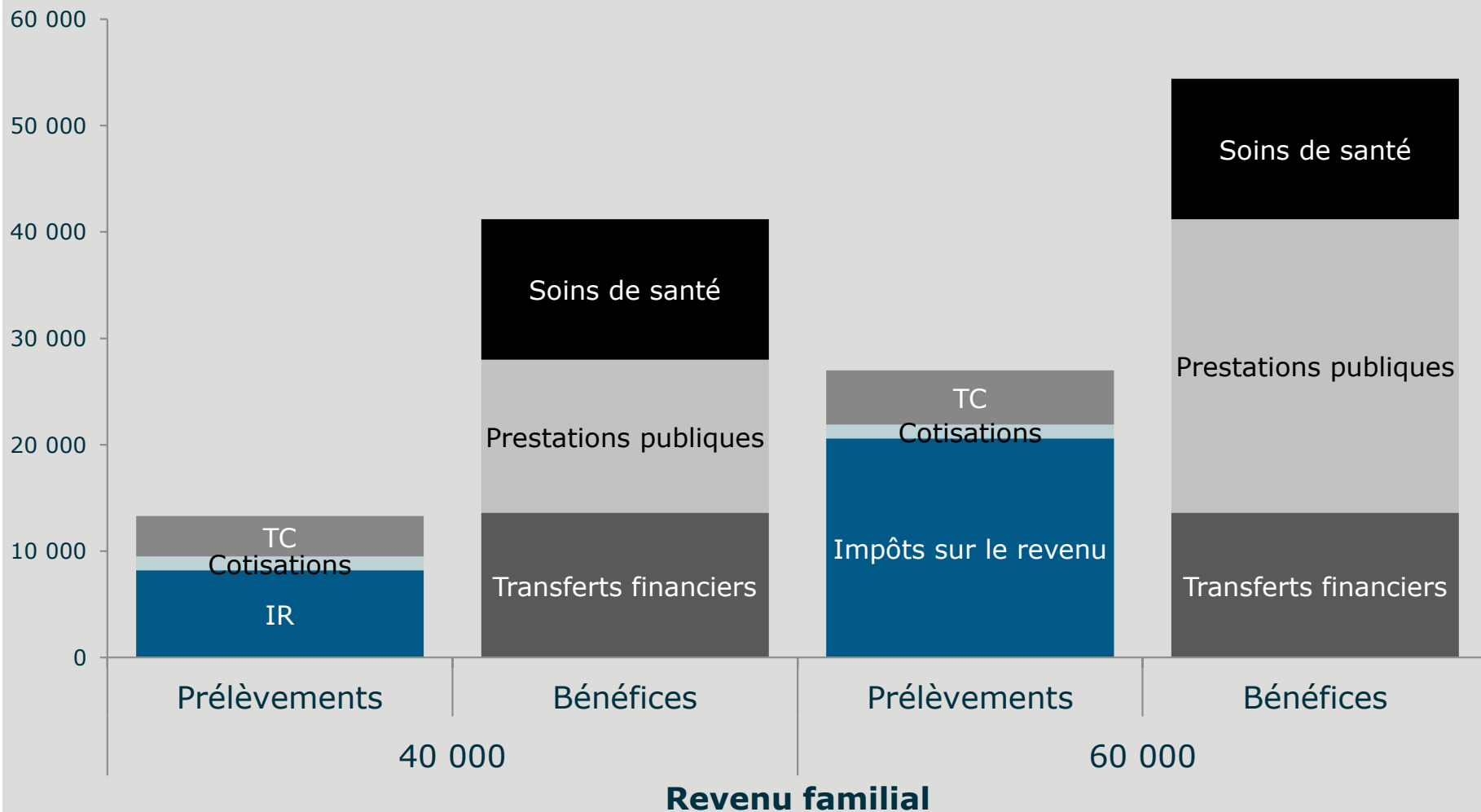
PERSONNE RETRAITÉE SEULE



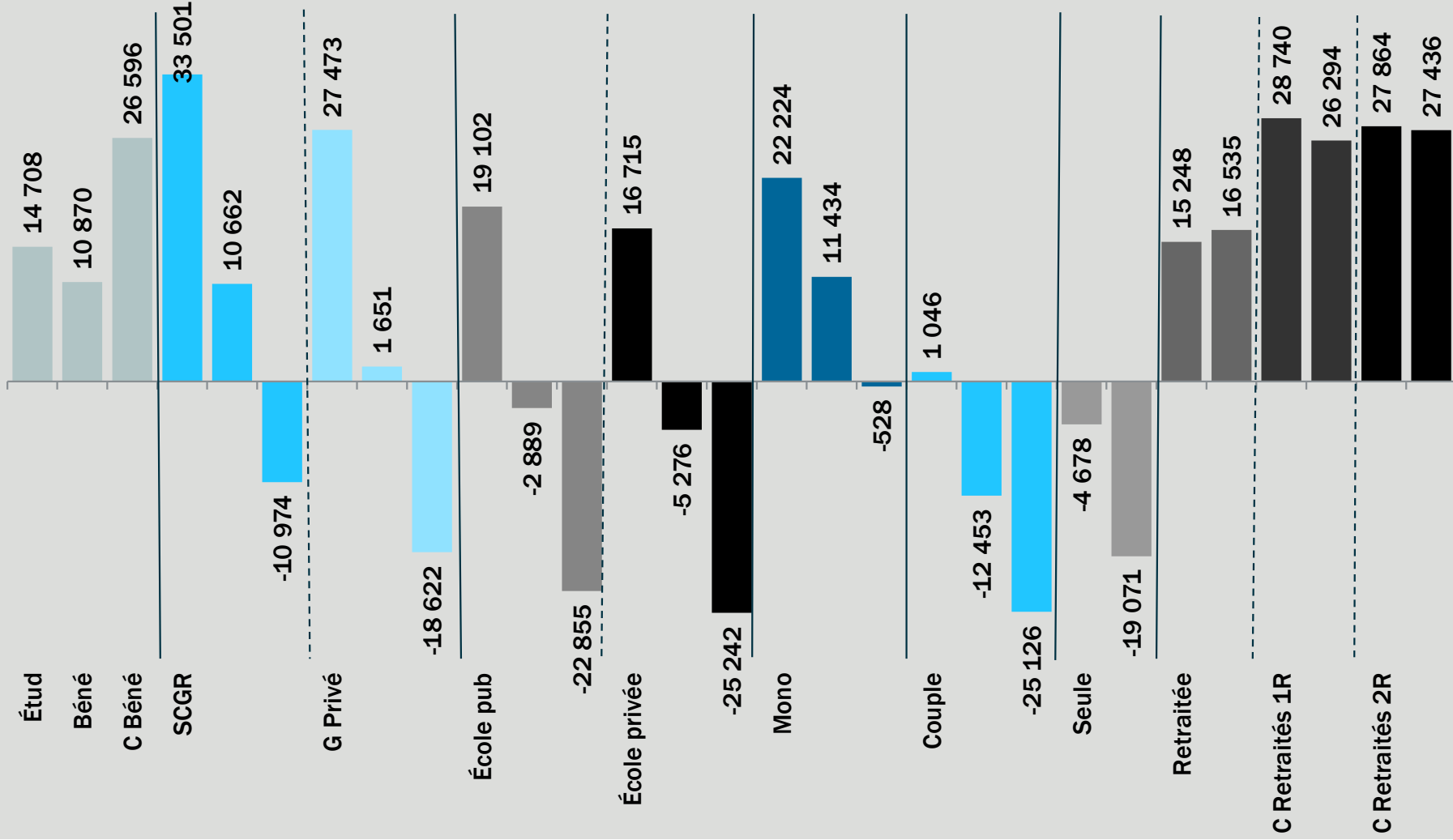
COUPLE DE RETRAITÉS À UN REVENU PRIVÉ



COUPLE DE RETRAITÉS À DEUX REVENUS PRIVÉS



SYNTHÈSE



PRINCIPAUX CONSTATS



- Confirmation du biais favorable envers les familles
- Différences faibles entre prestation privée ou publique (du point de vue des coûts)
- Forte progressivité de la combinaison impôts et transferts
- Transferts intergénérationnels par les soins de santé, les pensions et les services aux étudiants
- Combinaison d'effets redistributifs et d'effets «assuranciels»
- Personne ne contribue aucunement, personne ne reçoit aucun service

LIMITES ET PISTES DE RÉFLEXION



- Principale faiblesse : éléments ignorés
 - Difficultés d'accès à des données
 - Difficultés de modélisation

- Travail illustratif plus que statistique
 - Plus illustratif : récits de vie
 - Plus statistiques : analyse sur micro-données ou comptes nationaux distribués

- Comparaisons interprovinciales et dans le temps



**Chaire en
fiscalité et en
finances publiques**

**PORTRAIT DES IMPÔTS PAYÉS ET DES
SERVICES PUBLICS REÇUS PAR LES
MÉNAGES QUÉBÉCOIS**

CAHIER DE RECHERCHE

<http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/publications/cahier-de-recherche/>

VIDÉO RÉSUMÉ

<https://youtu.be/qWekSbOqiwE>

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

antoine.genest-gregoire@usherbrooke.ca

luc.godbout@usherbrooke.ca

*Antoine
Genest-
Grégoire et
Luc Godbout,
10 février
2017*

CAS TYPES



- **Étudiant postsecondaire**
- **Bénéficiaire de l'aide sociale**
- **Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec enfant**
- **Couple avec enfants à la garderie**
 - **Centre de la petite-enfance / garderie privée**
 - **Revenus familiaux de 40 000\$ / 80 000 \$ / 120 000 \$**
- **Couple avec enfants à l'école secondaire**
 - **École publique / école privée**
 - **Revenus familiaux de 40 000\$ / 80 000 \$ / 120 000 \$**
- **Famille monoparentale avec un enfant**
 - **Revenus de 20 000\$ / 40 000\$ / 60 000 \$**
- **Couple sans enfants**
 - **Revenus familiaux de 30 000\$ / 60 000 \$ / 90 000 \$**
- **Personne seule**
 - **Revenus de 30 000 \$ / 60 000 \$**
- **Retraitée**
 - **Revenus de 15 000 \$ / 22 500 \$**
- **Couple de retraité à un revenu**
 - **Revenus familiaux de 30 000\$ / 45 000 \$**
- **Couple de retraités à deux revenus**
 - **Revenus familiaux de 40 000\$ / 60 000 \$**